

SIL Windsurf 01 et 02 avril 2023
CNHSVesoul
Grade 4

Préambule

Utiliser ce qui suit lorsqu'une règle ne pourra pas faire l'objet d'une réclamation par une planche.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'une planche ne peut pas réclamer (No Protest) contre une autre planche pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1

REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, incluant l'annexe B
- 1.2 - les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions].
- 1.3 - les règlements fédéraux

2

INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1
- 2.2

Les IC seront disponibles après 11h00 le 01/04/2023 à Vesoul.

Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

- 2.3

Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante :

3

COMMUNICATION

- 3.1

Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse :

[DP] [NP] [Pendant qu'elle est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, une planche ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour toutes les planches.

4

ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte à toutes les planches des classes suivantes 293P, B293, RCB

- 4.1

Documents exigibles à l'inscription :

a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :

- Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition da-

tant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

- 4.2 Pour la planche,
- l'autorisation de port de publicité si nécessaire.
- le certificat de jauge ou de conformité.
- 4.2.1 Les planches admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à Base de voile 70000 Vaivre et Montoille jusqu'au
- 4.2.2 Les planches peuvent s'inscrire en ligne sur :
- 4.3 Pour être considérée comme inscrite à l'épreuve, une planche doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.
- 4.4 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes :
- 4.5 Les restrictions suivantes sur le nombre de planches s'appliquent :

DROITS A PAYER

4.6 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 25/03/2023	Droits après le 25/03/2023
windsurf	18 €	23 €

Autres frais :

- 5
- 5.1
- 5.2
- 6
- 6.1
- 6.2
- 7
- 8
- 8.1
- 8.2
- PUBLICITE**
[DP] [NP] Les planches doivent afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. *Voir le Code de Publicité World Sailing et le Règlement de Publicité de la FFVoile. Inclure d'autres informations applicables liées à la publicité.*
[DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES

L'épreuve [peut consister] [consistera] en une série qualificative et une série finale.

PROGRAMME

Confirmation d'inscription :

Date	De	À
01/04/2023	11h00	13h30

Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve : Jauge 293 et raceboard

Date	windsurf	Signal Avertissement
01/04/2023	Courses	14h00
02/04/2023	Courses	11h00

Jours de course :

Nombre de courses :

Classe	Nombre	Courses par jour	Maximum par jour
windsurf		6	6
<classe>	<nombre>	< nombre>	< nombre>

8.3 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à 14 heures

8.4 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15h30.

8.5 **CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT**

8.6 [DP] Les planches doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir du 01 avril 2023 mars à partir de 11h00.
Les planches peuvent être contrôlées à tout moment.

9
9.1 L'équipement suivant peut être contrôlé ou mesuré :

9.2 Les planches doivent également respecter la RCV B6.78.1 quand ils se présentent au contrôle 01 avril à 12 heures.

9.3 **Matériels de sécurité :**

Pour les planches autres que Wind foils, les équipements suivants sont obligatoires à tout moment sur l'eau :

- Les combinaisons isothermiques dans une eau à 18° ou moins
- Le gilet d'aide à la flottabilité (EIF Poids Coureurs : 30 kg et moins – 100 NW / plus de 30 kg – 50 NW) conforme à la division 240

Pour les Wind foils, les équipements suivants sont obligatoires à tout moment en course :

- Les combinaisons isothermiques jambes longues, d'une épaisseur mini de 2 mm
- Le port du casque conforme EN 1385
- Le gilet de protection et d'aide à la flottabilité (EIF Poids Coureurs : 30 kg et moins – 100 NW / plus de 30 kg – 50 NW) conforme à la division 240, ou une veste de protection conforme à la division 240.

9.4 **VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT**
La RCV B4.50.1(a) s'applique.

9.5 **LIEU : Lac de Vesoul-Vaivre**

10 **LES PARCOURS**

10.1 *Défini par les IC et au briefing d'avant course*

11 **SYSTÈME DE PÉNALITÉ**

11.1 Application de la RCV B4.44.1. (Pénalité 360°)
Le système de pénalité sera défini dans les IC.

12 **CLASSEMENT**

Le système de classement est le suivant : *Système de l'annexe A*

12.1 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

Le score d'un bateau dans une série doit être le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses plus mauvais scores.

12.2 a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand plus de 2 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

c) Quand 6 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

12.3 La règle B8.5.4 s'applique pour une course dans des séries éliminatoires qui qualifient une planche pour concourir à un stade ultérieur.

12.4 La RCV B8.A8 s'applique.

BATEAUX ACCOMPAGNEURS

12.5 [DP][NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés.

13 PLANCHES LOUÉES OU PRÊTÉES

[DP] [NP] Une planche louée ou prêtée peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

14 EMPLACEMENT

Les planches doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'elles sont dans le parc à bateaux.

15 PROTECTION DES DONNÉES

Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

16 **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

16.1

ETABLISSEMENT DES RISQUES

16.2 La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre de la planche, la mauvaise navigation d'autres planches, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

17 **PRIX** : Les prix seront distribués comme suit : les premiers de chaque série.

18 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Plus d'informations, contacter

Maxime Coisy

maxime.coisy@outlook.fr

06.61.38.94.97